

ENSEIGNEMENT DES LANGUES VIVANTES

NOR : MENE9500766C

RLR : 514-6

Circulaire N°95-103 du 3-5-1995

MEN DE C1

Orientations pédagogiques et modalités de mise en œuvre

Texte adressé aux préfets, aux recteurs et aux inspecteurs d'académie, directeurs des services départementaux de l'éducation nationale

Jetant les bases d'une rénovation de la politique d'enseignement des langues dans le système éducatif français, le Nouveau contrat pour l'école prévoit que tous les élèves reçoivent dès l'école élémentaire une initiation à une langue vivante étrangère. L'objectif en est de faire progresser, à tous les niveaux, la compétence en langue étrangère et de préparer les jeunes à leur vie de citoyen européen en leur donnant les outils nécessaires à la communication.

Une première sensibilisation se fera dès le CE1. Au cours du cycle des approfondissements, on s'inscrira progressivement dans une problématique d'apprentissage. Cette opération prendra appui sur l'expérience acquise depuis 1989 dans le cadre de l'EILE et concernera les mêmes langues ; mais elle s'adresse à un public différent et se voit assigner des modalités et des objectifs nouveaux. C'est un projet ambitieux, les enjeux en sont considérables. Sa mise en œuvre débutera dès la rentrée 1995, mais sa réalisation complète se fera progressivement, au fur et à mesure que les enseignants pourront s'approprier et maîtriser en profondeur les objectifs et contenus d'apprentissage. Cette innovation sera prise en compte dans l'enseignement secondaire. Les acquis de l'école élémentaire feront l'objet d'une évaluation en 6ème ; les programmes et objectifs du collège s'inscriront dans la continuité du travail de l'école élémentaire et les élèves qui n'auraient pas bénéficié de cet apprentissage recevront un enseignement de soutien. La présente circulaire a pour objet de préciser le sens et la portée d'un enseignement de langues vivantes à l'école élémentaire, et d'en prévoir les modalités de mise en œuvre. Elle sera accompagnée par la circulaire n° 95-104 portant organisation de l'année scolaire 1995-1996.

1 - SENS ET PORTÉE DE L'INITIATION AUX LANGUES VIVANTES A L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE

Cet apprentissage, centré sur l'enfant, doit tenir compte, dans ses objectifs comme dans ses méthodes, de l'âge des élèves, de leur psychologie, de leurs goûts, de leurs habitudes de travail et des difficultés de la langue étudiée pour un francophone.

1.1 Une langue vivante étrangère à l'école élémentaire

L'apprentissage d'une langue étrangère à l'école ne peut en aucun cas être assimilé au développement naturel de l'enfant placé dans un environnement bilingue familial ou social, car le système scolaire ne peut fournir l'équivalent d'un milieu de vie permanent. Mais, en proposant une langue vivante étrangère plus tôt, l'école peut exploiter une importante partie des immenses possibilités d'apprentissage de l'enfant en matière de langue et favoriser de façon significative la réussite de l'enseignement des langues vivantes étrangères.

En effet, les travaux scientifiques des quinze dernières années montrent que, dès la naissance, l'oreille et le cerveau humains ont la faculté de percevoir et traiter des distinctions très fines entre phonèmes appartenant aux langues naturelles. Cette sensibilité aux contrastes phonétiques s'amenuise progressivement au profit des seuls phonèmes de la langue de l'environnement. C'est pour prendre en compte cette faculté que l'école introduit désormais une première sensibilisation à une langue vivante étrangère dès le début du cours élémentaire.

1.2 Au CE1, une première sensibilisation

Elle accorde une place prépondérante à la langue orale : sensibiliser à une langue étrangère, c'est d'abord éduquer l'oreille en la familiarisant avec les sonorités et les rythmes de la langue à l'aide de chansons, de comptines, de petits dialogues mimés dans des situations de communication authentiques. C'est commencer à travailler les organes de phonation en faisant reproduire des mots, des phrases, des fragments de langue ou des saynètes simples pour faire acquérir la capacité à prononcer les sonorités spécifiques d'une langue étrangère ; c'est également proposer aux enfants quelques images du pays étranger.

Cette sensibilisation peut être atteinte assez rapidement dans le cadre de séquences denses, courtes et fréquentes, dix minutes à un quart d'heure par jour.

1.3 Au cycle des approfondissements

1.3.1 Un apprentissage en cohérence avec les objectifs du cycle

Au même titre que les autres apprentissages, les langues vivantes étrangères et les faits culturels qui leur sont associés contribuent à l'élargissement et à la structuration des connaissances de l'enfant sur le monde environnant. Leur place à ce stade du cursus scolaire implique le choix de méthodologies s'appuyant sur la découverte active.

Cette découverte porte sur la langue étrangère elle-même, proposée d'abord oralement et en situation. Elle touche également les traits de civilisation et de culture liés de façon indissociable à la langue. En s'appuyant sur sa propre langue et sur sa propre expérience de vie, l'élève est ainsi conduit à opérer des rapprochements souvent implicites, avec sa langue, à prendre conscience des différences ou similitudes entre les pays, de la relativité des usages et des habitudes.

L'intérêt et le questionnement ainsi suscités contribuent à la formation générale de l'élève en développant notamment le sens du relatif.

1.3.2 Un apprentissage qui a sa spécificité

Au cours du cycle des approfondissements, l'apprentissage se construit en fonction des compétences à atteindre, en s'appuyant sur une progression méthodique.

Structurer l'apprentissage à l'école ne signifie pas qu'on l'assimile purement et simplement à ce qu'il est au collège. Cet apprentissage a des caractéristiques propres. Pour lui garder sa fonction d'ouverture, d'appel, d'éveil au désir et au plaisir de communiquer, il ne faut pas prendre le risque de confronter les enfants au sentiment de l'échec, en les soumettant à des exigences de performance trop marquées. Il a également une spécificité intrinsèque. Il se caractérise, au moins dans ses débuts, par l'association constante entre le dire et le faire, par l'accomplissement de tâches et d'activités, et non par la manipulation gratuite du langage. A cet âge, le rôle du corps dans l'assimilation du langage paraît essentiel. Le langage est mis en scène et en action en même temps qu'il est donné à reconnaître. Il est une prolongation naturelle ou la traduction d'une activité.

Cet apprentissage doit conduire à terme à la pratique de la communication orale, qui est la raison essentielle, sinon exclusive, de l'apprentissage d'une langue étrangère. Pour cela, la première priorité est l'éducation de l'oreille et le développement de l'aptitude à la compréhension orale. Cet entraînement bien conduit dans des situations, souvent à caractère ludique, suscitant intérêt et activité de la part des élèves, contribue à mettre en place le système phonologique et ouvre ainsi la voie à l'expression orale. En outre, il permet à l'élève de prendre rapidement conscience des progrès accomplis et constitue, par là même, un puissant facteur de motivation.

Distinct de l'enseignement du collège par les situations d'apprentissage mises en œuvre et la priorité faite à la langue orale, l'initiation aux langues vivantes au cycle des approfondissements se structure progressivement en fonction d'objectifs définis et donne lieu à une évaluation des acquis des élèves.

1.4 Un enseignement ouvert

Afin de garantir le caractère vivant de la langue étrangère, l'enseignement de celle-ci se doit, dès le cours élémentaire, d'être ouvert à d'autres apports, notamment grâce à :

- l'intégration dans le projet d'école ;
- l'exploitation des relations avec les autres enseignements : français, géographie, histoire, éducation musicale, éducation physique et sportive... ;
- la recherche d'activités exploitant les compétences de personnes dont la langue maternelle est la langue enseignée ;
- la réalisation d'enquêtes ou de projets adaptés à l'âge des enfants, conduits en commun avec des classes d'écoles étrangères par le biais des moyens modernes de communication à distance ;
- la préparation et l'exploitation d'échanges : correspondance, rencontres...

2- MODALITÉS DE MISE EN PLACE DE L'INITIATION AUX LANGUES VIVANTES

2.1 Les enseignants

Dans une perspective de coordination avec l'ensemble des apprentissages du premier degré, les instituteurs et professeurs d'école sont les mieux placés pour assurer l'enseignement des langues. L'expérience acquise, depuis 1989 par l'EILE constitue un atout important. Les compétences acquises dans ce cadre seront réinvesties dans chaque école et dans la fonction des maîtres à la faveur d'échanges de services, de stages, de conseils aux maîtres. La modification des formations en IUFM, l'introduction à terme d'une épreuve obligatoire de langue au concours de recrutement, la poursuite des actions de formation continue engagées dans les académies permettront dans l'avenir à chaque maître d'enseigner une langue dans sa classe. Depuis 1990, des enseignants des écoles ont bénéficié d'une formation linguistique, courte ou longue, offerte sur le plan européen, national ou départemental. Il appartient à chaque inspecteur d'académie de veiller au réinvestissement de cette formation en tenant compte des compétences acquises par chaque maître. De même, seront associés à l'initiation aux langues vivantes les maîtres européens (allemands, espagnols, portugais) qui participent aux échanges d'enseignants du premier degré avec la France.

2.2 La formation

2.2.1 Une formation didactique spécifique

Pour faciliter la mise en œuvre de la sensibilisation des élèves à une langue vivante, seront

organisées, dans le cadre des plans départementaux de formation, des séquences de courte durée permettant une initiation des maîtres à l'utilisation des supports pédagogiques qui leur seront proposés. Ces séquences de formation seront orientées vers la forme de travaux pratiques et devront permettre aux enseignants d'assurer le rôle de médiation qui est nécessairement le leur. Il conviendra par exemple que le maître puisse maîtriser et présenter le sens des activités de classe, gérer le rythme des séquences, l'alternance des moments d'écoute et d'expression.

2.2.2 Approfondissement linguistique

Depuis plusieurs années, de nombreux départements et académies ont proposé une offre importante de formation continue ayant pour finalité l'amélioration des connaissances linguistiques des enseignants. Ces formations sont parfois étayées par les programmes européens comme LINGUA et renforcées par des actions organisées sur le plan national comme les stages de perfectionnement linguistique ou les programmes d'échanges européens de maîtres du premier degré.

Il convient de poursuivre et conforter ces démarches dans l'ensemble des départements et académies. Il est important notamment que les MAFPEN apportent leur concours aux départements qui ne disposeraient pas de formateurs en nombre suffisant.

2.3 Supports pédagogiques

Les supports audiovisuels, ainsi que pour le cycle des approfondissements, les manuels classiques constituent des outils adaptés pour le premier degré : combinant son, image et éventuellement graphie, ils présentent l'avantage considérable de fournir, sous une forme attrayante, un accès immédiat à une langue parlée évoquant des situations qui, souvent, reflètent les particularismes des pays où elle est pratiquée. Ces outils doivent aider le maître à construire son projet et à le mettre en œuvre avec efficacité.

Les supports pédagogiques ne se substituent pas à l'enseignant dont le rôle de médiation, dès la première phase de sensibilisation, est essentiel. A fortiori au cycle des approfondissements, l'enseignant prend appui sur divers outils pour étayer la progression qu'il a déterminée.

2.4 Le pilotage

L'enseignement peut être proposé dans les langues suivantes : allemand, anglais, arabe, espagnol, italien, portugais. L'inspecteur d'académie détermine les langues à implanter dans les écoles de son département, en veillant à ce qu'au moins une langue soit proposée dans

chaque école. Le choix d'une langue est effectué par les parents d'élèves parmi les langues offertes dans l'école.

Le pilotage incombe aux recteurs et inspecteurs d'académie qui assureront la mise en œuvre et le suivi de cette initiation avec le soutien des groupes de pilotage constitués aux niveaux académique et départemental. Ils s'appuient sur les corps d'inspection compétents (inspecteurs pédagogiques régionaux de langues vivantes, inspecteurs de l'éducation nationale) qui apporteront leur concours à cette action comme ils l'ont fait avec une grande efficacité dans le cadre de l'enseignement initial des langues étrangères.

Pour le ministre de l'éducation nationale et par délégation,

Le directeur des écoles
Marcel DUHAMEL